

**Objectifs :**

- comparer deux sources principales des chiffres de la délinquance : données de police et enquêtes de victimation
- porter un regard critique sur la construction des données statistiques et leur interprétation dans le débat public

☞ Pour visionner les vidéo, tableaux et autres graphiques de ce travail, rendez-vous en ligne sur (SESâme, Partie Socialisation et groupes sociaux, chapitre La déviance est-elle un phénomène normal, Activité 3) :

[http://sesame.apses.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=163:activite-3-que-mesurent-les-chiffres-de-la-delinquance&catid=21:la-deviance-est-elle-un-phenomene-normal](http://sesame.apses.org/index.php?option=com_content&view=article&id=163:activite-3-que-mesurent-les-chiffres-de-la-delinquance&catid=21:la-deviance-est-elle-un-phenomene-normal)

**Exercice 1 :** Se reporter au tableau en ligne :

[http://sesame.apses.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=159:activite-1-quels-sont-les-liens-entre-normes-et-deviance&catid=21:la-deviance-est-elle-un-phenomene-normal](http://sesame.apses.org/index.php?option=com_content&view=article&id=159:activite-1-quels-sont-les-liens-entre-normes-et-deviance&catid=21:la-deviance-est-elle-un-phenomene-normal)

✍ 1) Recopiez et complétez le tableau : Voici des exemples de situations. Pour chacune d'entre elles, vous vous demanderez : - Y a-t-il « transgression » d'une norme ? - Si oui cette règle est-elle « diffuse » ou clairement (voire légalement) établie ? - Quelle est l'étendue (locale, plus générale) de la règle ? - Comment (par qui, avec quels moyens) la transgression est-elle sanctionnée ?

✍ 2) À partir des résultats de l'exercice, proposez une définition de « déviance » et de « conformisme ».

✍ 3) Parmi tous les actes déviants, relever ceux qui relèvent de la délinquance c'est-à-dire de comportements déviants considérés comme contraire à la loi pénale (infractions : contravention, délit ou crime).

**Document 1 : Extrait de la conférence de presse de Brice Hortefeux : « Les résultats de la politique de sécurité en 2010 »**


A visionner en

ligne (2'36) :

Source : <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/resultats-de-la-politique-de-securite-en-2010>

✍ 4) Sur quels chiffres le Ministre de l'intérieur Brice Hortefeux met-il l'accent ?

✍ 5) Quel est l'enjeu politique de ces chiffres ?

✍ 6) Quelle signification donner à la phrase suivante du Ministre de l'Intérieur : « globalement, cette baisse [de la délinquance] a été 2,1% en 2010 par rapport à 2009 ».

**Document 2 : La valeur des statistiques de police et de la justice**

Sur bien des sujets, les grandes administrations de production de connaissance chiffrée - comme l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) ou l'Institut national des études démographiques (INED) - fournissent régulièrement des informations fiables, construites à partir de conventions d'enregistrement publiées, sur la base d'échantillons définis et connus, traités par un personnel

autonome. Or, s'agissant de la délinquance, les choses sont beaucoup plus compliquées. La production statistique relève ici non pas des grands instituts généralistes, mais des administrations chargées de contrôler les phénomènes: les ministères de l'Intérieur et de la justice. Or, ces administrations présentent non pas les fruits de leurs enquêtes systématiques, anonymes et désintéressées mais les résultats de leur activité, partielle et directement intéressée. La chose paraît évidente une fois dite, mais elle a trois conséquences essentielles.

1. Les multiples possibilités pour les services de police et de gendarmerie de constater une infraction se ramènent fondamentalement à deux grandes catégories : la plainte des victimes et l'initiative des policiers. Mais l'importance de ces deux catégories varie considérablement en fonction de la nature des infractions.

La plainte des victimes est ainsi le principal mode d'entrée statistique pour tout ce qui concerne les vols. (...) Inversement, en matière de violence (coups et blessures volontaires, agressions sexuelles, violences familiales), la victime connaissant souvent l'agresseur, le silence ou la tentative d'arrangement préalable sont les recours les plus fréquents. Les enquêtes réalisées auprès des victimes (dites "enquêtes de victimation") montrent ainsi que seuls un quart des agressions sexuelles et un tiers des agressions familiales donnent lieu à une plainte. En la matière, on ne s'étonnera pas que les statistiques soient donc très éloignées de la réalité.

L'initiative des policiers obéit à des objectifs largement différents. Non seulement la police n'a pas les moyens matériels humains d'enquêter sur tous les vols, cambriolages, escroqueries, dégradations ou agressions que les victimes lui signalent, mais surtout elle consacre une part très importante de son temps à lutter contre des infractions qui ne donnent généralement lieu à aucune plainte, notamment en matière de drogue, de police des étrangers. Dans ces matières, les statistiques sont donc essentiellement les résultats de l'action de la police, le reflet de ses moyens, de ses priorités et de son efficacité.

Lorsque la police reçoit par exemple des consignes pour réprimer davantage l'usage et/ou le trafic de drogues, les chiffres indiquent automatiquement une augmentation à la fin de l'année. Les problèmes de drogues ne sont pas pour autant, cette année-là, plus nombreux que l'année précédente.

2. Même lorsque la police est informée d'une infraction, cela ne signifie pas qu'elle va l'enregistrer et que l'on va en retrouver la trace dans les statistiques. Tout d'abord, le policier qui entend le plaignant peut lui proposer cette solution alternative à la plainte qu'est l'inscription sur le registre de "main courante". (...) Ensuite, lorsqu'il s'agit d'infractions révélées par l'initiative de la police, sa nonnullité de réactions est large : elle ne peut fermer les

yeux et s'en tenir à un avertissement oral, envoyer un avertissement écrit, convoquer la personne pour un interrogatoire et, au bout du compte, soit classer l'affaire soit la transmettre au parquet. C'est seulement dans ce dernier cas que le fait est compté dans la statistique. (...)

3. On n'apprend presque rien des délinquants en consultant les statistiques de police ou de justice. Elles ne retiennent en effet en tout et pour tout que trois critères : le sexe, le fait d'être mineur ou majeur et la nationalité ; autrement dit, rien sur l'âge précis, le milieu social, le niveau de diplôme, le lieu de résidence, le lieu de naissance, la profession, les revenus, les opinions, les antécédents médicaux, psychologiques, etc. (...)

Violences et insécurité, Fantômes et réalités dans le débat français, Laurent Mucchielli, Ed. La Découverte, 2002

7) Pourquoi dans les cas de violence, de nombreuses victimes ne portent-elles pas plainte ?

8) Discuter l'idée selon laquelle les chiffres de la délinquance mesureraient non pas l'activité des délinquants mais celle de la police.

9) Pourquoi le manque d'informations accompagnant les statistiques de la police ou de la justice est-il préjudiciable ?

### Document 3



La délinquance est-elle mesurable ?, Arnaud Parienty | Alternatives Économiques n° 280 - mai 2009

10) Chaque infraction constatée par les services de police donne-t-elle lieu à rédaction d'un procès verbal d'infraction ?

11) Tracez sur le schéma le ou les parcours d'une infraction qui aboutit à une condamnation.

12) Montrez que les interactions sociales jouent un rôle important dans la mesure de la délinquance établie par les services de police.

### Exercice 2 : La déviance comme étiquetage et les statistiques de police

Comportement	Obéissant à la norme	Transgressant la norme
Perçu comme déviant	Accusé à tort	Pleinement déviant
Non perçu comme déviant	Conforme	Secrètement déviant

Tableau repris d'Howard Becker, *Outsiders*, Métailié, 1963

13) Classez chacun des 4 cas suivants dans le tableau ci-dessus  
 ① Marc a tagué la façade du lycée en pleine nuit, sans avoir été surpris par quiconque  
 ② Tony a volé un sac dans un magasin, et a été interpellé par des policiers qui patrouillaient  
 ③ Omar a été arrêté pour agression d'une personne âgée qui prétend l'avoir formellement reconnu. En

réalité, Omar, qui est connu défavorablement des services de police, est pris pour quelqu'un d'autre. ④ Amelia, qui était assis dans le bus, vient de se lever pour laisser sa place à une femme enceinte

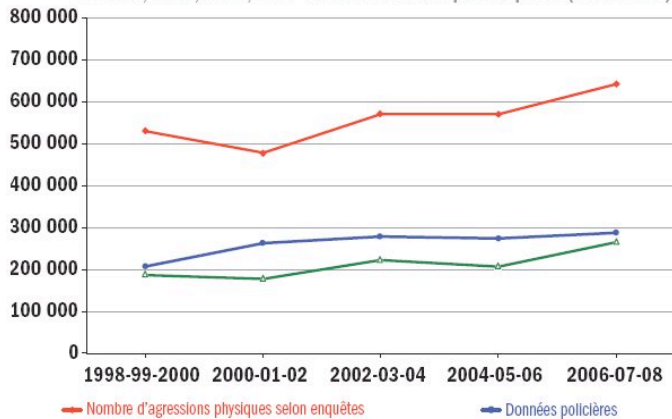
14) Quels sont les exemples qui illustrent une possible insuffisance des statistiques de police en matière de recensement de la délinquance "réelle"?

15) Montrer que la déviance procède d'un processus d'étiquetage.

### Document 4 : Comparaison enquêtes de victimation et statistiques policières

#### Agressions physiques

Enquêtes « victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007 et 2009 et statistiques de police (1998-2008)



Source : IAU îdF, ministère de l'Intérieur.

Etude réalisée par le CESDIP (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales) et l'IAU île de France (Institut d'aménagement et d'urbanisme) comparant les résultats d'enquêtes de victimation réalisées en Île-de-France tous les deux ans depuis 2001 avec les statistiques policières portant sur cette même région.

Note rapide N°538, mars 2011, [www.iau-idf.fr](http://www.iau-idf.fr)

16) Définir ce que sont les enquêtes de victimation (voir document 2 ci-dessus)

17) Quels peuvent être l'intérêt et les limites de ces enquêtes ?

18) Comparer le nombre et l'évolution des agressions physiques recensées par les statistiques policières, celles dont les personnes se déclarent avoir été victimes et celles pour lesquelles elles déclarent avoir porté plainte.

19) Interpréter les écarts à l'aide des documents 2 et 3 ci-dessus.

Synthèse : Peut-on se fier aux chiffres de la délinquance ? Vous répondrez à cette question sous forme de paragraphes argumentés en mettant en évidence les avantages et les limites des statistiques de police et des enquêtes de victimation.